



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 016 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 mars 2008

Président

M. Rob Anders

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 6 mars 2008

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC)): Bonjour, mesdames et messieurs.

Nous sommes prêts à commencer cette réunion du Comité des anciens combattants.

Avant de céder la parole à notre témoin, je vais d'abord demander à M. Gilles Perron de nous présenter un membre substitut ou un nouveau membre du comité.

[Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): J'aimerais prendre deux secondes pour présenter M. Thierry Saint-Cyr. Il remplace M. Gaudet, qui a été obligé de s'absenter aujourd'hui. Thierry va certainement faire un excellent travail, j'en suis persuadé.

Thierry, je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des anciens combattants.

[Traduction]

Le président: Je vous souhaite aussi la bienvenue. Nous écouterons avec intérêt vos interventions, monsieur.

Nous allons maintenant poursuivre notre examen des soins de santé des anciens combattants et du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Nous accueillons aujourd'hui, de l'Association canadienne des vétérans de la Corée, M. Les Peate, président sortant.

Les témoins sont ordinairement informés s'ils disposent de 10 ou de 20 minutes. Je crois que le greffier vous a dit que vous aurez 10 minutes. Si vous dépassez ce temps et que vous vous rapprochez plutôt de 20 minutes, je suis sûr que le comité se montrera accommodant. Ensuite, les représentants des différents partis disposeront de périodes précises, qui ont fait l'objet de batailles en règle au début de l'année et qui sont maintenant fixées d'une façon inflexible, pour poser des questions.

La parole est à vous maintenant.

M. Les Peate (président sortant, Association canadienne des vétérans de la Corée): Merci, mesdames et messieurs.

Je suis reconnaissant du fait que nous avons été invités une fois de plus à comparaître devant le comité.

Je suis heureux de vous annoncer que, depuis notre dernière visite, un certain nombre d'événements avantageux pour nous se sont produits. Je vais vous parler du plus important, si vous voulez bien me permettre de vous présenter un bref historique. Depuis une quinzaine d'années, nous sommes préoccupés par le fait que beaucoup de nos vétérans qui ont été militaires de carrière souffraient de maladies pulmonaires et respiratoires et d'autres affections dans une plus grande mesure que l'ensemble de la population. Un de nos membres — un dénommé Carter que j'avais

mentionné lors de ma dernière visite — a la quasi-totalité de ses organes qui ne fonctionnent plus normalement.

Nous sommes inquiets parce que nous avons été exposés en Corée à une grande quantité de DDT et d'autres produits chimiques nocifs.

Nous avons parlé de nos préoccupations au ministère des Anciens combattants. Nous avons fait nous-mêmes une étude et avons découvert que l'incidence de ces troubles parmi les vétérans de la Corée est très nettement supérieure à ce qu'elle est dans le reste de la population.

Le seul problème, c'est que les responsables du ministère n'ont pas accepté les conclusions de notre étude à cause de problèmes de méthodologie. Nous avons envoyé notre étude à échantillon aléatoire à deux fois plus de participants que nous n'en avons besoin, pour être sûrs de ne pas en manquer. Toutefois, lorsque nous avons fait parvenir les questionnaires à nos unités locales, au lieu de les distribuer au hasard, elles les ont envoyés à ceux dont on savait qu'ils souffraient de différentes maladies. Cela a eu tendance à fausser quelque peu notre étude.

Nous en avons discuté avec le ministère, qui a décidé entre autres de parrainer une étude canadienne. Nous sommes même allés jusqu'à désigner un groupe d'étude et à affecter des fonds. Ensuite, nous avons eu des élections, le gouvernement a changé, le sous-ministre a été remplacé et le projet a été plus ou moins suspendu.

Nous avons beaucoup de contacts avec des associations d'anciens combattants de différents pays du monde. Comme nous faisons partie d'un groupe international, nous avons appris que les Australiens avaient mené une étude sur les effets de la guerre de Corée. Nous croyons que l'Australie et le Canada ont énormément de choses en commun ou de choses très semblables, comme le niveau de vie, le régime alimentaire, les revenus, le genre de travail, etc., de sorte que ce qui s'applique à l'Australie s'applique aussi probablement au Canada. Nous en avons parlé à un certain nombre de responsables des Anciens combattants, qui ont accepté nos arguments.

Je ne vais pas vous donner tout cela à lire, mais il y a trois études. L'une porte sur l'incidence du cancer, l'autre sur la mortalité et la troisième sur la santé. Ne craignez rien, je ne vais pas vous lire tout cela.

Le ministère a examiné ces études et a décidé d'accepter les conclusions de l'étude sur le cancer. Cette étude établit que, pour au moins huit formes de cancer, le taux d'incidence parmi les vétérans de la Corée est sensiblement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Je crois qu'il y a une différence moyenne d'environ 23 p. 100.

Le ministère a accepté les conclusions relatives aux huit formes de cancer qui présentaient les différences les plus importantes et a donc décidé de considérer le service en Corée comme motif suffisant a priori d'une des formes de cancer en cause. Nous avons considéré que c'était une grande victoire pour les vétérans parce qu'ils n'ont plus à prouver le lien entre leur maladie et le service en Corée. Ce lien est maintenant accepté à moins de preuve du contraire.

Par exemple, nous avons quelques personnes qui avaient travaillé à la centrale de Chalk River. Une réclamation, dans ce cas, aurait pu être jugée contestable.

C'est raisonnable. Par conséquent, je suis heureux de dire que j'ai appris, il y a six ou sept mois, que plus de 500 vétérans, qui n'avaient pas présenté une demande de pension auparavant parce qu'ils ne croyaient pas pouvoir établir la cause de leur maladie ou dont la demande avait été rejetée, reçoivent maintenant des pensions et des traitements pour ces huit formes de cancer.

● (1540)

C'est une bonne chose, mais, comme je l'ai mentionné, nous étions encore préoccupés par les cas de maladie pulmonaire obstructive chronique, ou MPOC, et de problèmes cardiaques dont l'incidence parmi nos membres est plus élevée que dans le reste de la population. Nous sommes revenus à la charge, et la même équipe du ministère a examiné l'autre étude australienne traitant des maladies autres que le cancer. De ce fait, nous avons maintenant une politique. Lorsque votre documentation arrivera, vous aurez un exemplaire du communiqué relatif à cette question.

Au cours de l'année dernière, le ministère a décidé que si un ancien combattant souffre de maladie pulmonaire obstructive chronique, comme on l'appelle, y compris la bronchite chronique et l'emphysème, ou encore d'artériosclérose ou de maladies connexes et qu'il a servi en Corée entre 1950 et 1956, ce service est accepté comme cause de la maladie, à moins de preuve du contraire.

Nous avons donc gagné dans ce dossier, et nous en sommes assez satisfaits. Je dois reconnaître la contribution de l'équipe des Anciens combattants. Si vous voulez des noms, je peux vous dire que l'auteur de l'étude est un dénommé Dave Pedlar. Il a travaillé là-dessus avec son équipe et a pris position en notre faveur. Comme je l'ai dit, il faut reconnaître la contribution des Anciens combattants. Le ministère est souvent blâmé. Il y a des gens qui disent qu'il essaie de leur enlever leur pension ou de les priver de tel ou tel service, mais je dois admettre que, dans ce cas, les gens du ministère ont fait plus que leur devoir et ont mis beaucoup de temps et d'efforts pour s'assurer que nos anciens combattants obtenaient ce qui leur était dû.

Ce sont nos deux victoires.

L'autre point qui me préoccupe, c'est qu'à ma grande surprise, les anciens combattants sont insatisfaits du service du ministère : ils se plaignent des délais et des décisions prises. De son côté, le ministère s'est plaint à nous de ce que trop peu de nos vétérans demandent des pensions pour le SSPT, le syndrome de stress post-traumatique. Il estime que beaucoup plus d'anciens combattants devraient présenter des demandes à cet égard.

Notre explication de ce phénomène, c'est que, dans les années 1950, les gens s'accommodaient sans trop se plaindre des nuits sans sommeil, de l'alcoolisme ou de la nervosité. Ils faisaient preuve de machisme et ne voulaient pas admettre qu'ils souffraient. Ils jugeaient que c'était une faiblesse de demander une pension et des traitements. Nous essayons de sensibiliser nos gens. Nous espérons y arriver. Je répète donc que nous formons un groupe d'orgueilleux, qui détestent reconnaître que la guerre leur a abîmé les nerfs.

Voilà les préoccupations particulières de nos vétérans de la Corée.

Je voudrais signaler que notre association est membre du Conseil national des associations d'anciens combattants, qui est dirigé par Cliff Chadderton. Par solidarité et parce qu'il agit en notre nom, nous appuyons beaucoup des initiatives du Conseil. Vous le savez peut-être, mais les mémoires au Parlement du CNAAC mentionnent des médailles pour les prisonniers de guerre, ceux qui ont été blessés et au moins une barrette ou un autre témoignage de reconnaissance à ceux qui ont servi à Dieppe et à Hong Kong.

Parmi les autres questions qui se sont posées, il y a une suggestion sans beaucoup de détails proposant que le ministère des Anciens combattants crée un service distinct pour les veufs et les veuves. De nos jours, de plus en plus de veuves sont admissibles à des pensions ou au PAAC et ont différentes préoccupations. Beaucoup des groupes membres du CNAAC croient que le ministère devrait établir une direction ou une division chargée de s'occuper particulièrement des veufs et des veuves.

● (1545)

En conclusion, je voudrais mentionner que, comme la plupart des vétérans ou la plupart des vieux vétérans — dans le temps, nous étions les jeunes et ils étaient les vieux —, nous nous apercevons que notre nombre diminue. L'Association des vétérans de la Corée est passée d'un maximum proche de 5 000 membres à quelque 2 400 seulement. Il est difficile d'estimer le nombre total des anciens combattants de la Corée qui vivent au Canada. Certains d'entre eux étaient des anciens combattants d'autres guerres. Les seuls que nous puissions suivre sont les clients du ministère. Nous pensons qu'il reste encore entre 12 000 et 15 000 d'entre nous sur les 28 000 qui étaient allés en Corée.

C'est tout ce que j'ai à dire. Comme je l'ai mentionné, je vous ferai parvenir la nouvelle politique concernant les maladies pulmonaires et cardiaques ainsi qu'un bref résumé de cet exposé.

Le président: Très bien. Vous avez légèrement dépassé les 10 minutes. En fait, vous en êtes à 11 minutes et 30 secondes, ce qui est parfait.

M. Les Peate: Je n'ai pas exagéré? J'en suis très heureux.

Le président: C'était parfait. Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Personnellement, j'ai pris des notes.

Nous allons maintenant passer aux questions.

M. Valley, du Parti libéral du Canada, commencera. Vous avez sept minutes.

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux de vous revoir au comité. Je crois que vous êtes venu pour la première fois vers la fin d'octobre 2006. Nous avons abordé un certain nombre de sujets. D'après les notes que j'avais prises alors, vous aviez mentionné les trois études. Vous aviez dit que dans le cas de l'une d'elles, beaucoup de recommandations avaient été adoptées, mais pour les deux autres... Je ne sais pas si on peut dire qu'elles ont été ignorées, mais on n'y avait pas vraiment prêté attention.

Le ministère des Anciens combattants a-t-il progressé dans l'examen de ces deux autres études australiennes? Pourrez-vous en bénéficier?

M. Les Peate: Oui. En fait, ce qui s'est passé...

Voici l'étude en question. Je serais très heureux de vous la laisser, mais c'est le seul exemplaire que j'ai, et il ne m'a pas été facile de l'obtenir des Australiens.

En pratique, le ministère a accepté la quasi-totalité de ce qui figure dans cette étude.

M. Roger Valley: Dans les trois études?

M. Les Peate: Oui, toutes les trois. La première traite du cancer, et la deuxième de la mortalité, c'est-à-dire des décès dus à ces maladies. La troisième étude porte sur la santé et l'incidence de troubles particuliers...

M. Roger Valley: Laquelle de ces études...? Lors de votre dernière comparution, vous avez mentionné que l'une d'elles énumérait 125 produits chimiques toxiques.

• (1550)

M. Les Peate: C'est probablement l'étude sur la mortalité. À ma dernière comparution, c'était une étude distincte. Elle avait été menée par un Australien, un colonel, en fait. Je crois que j'avais alors distribué une liste des produits chimiques toxiques auxquels nos gens ont été exposés.

Il est bien possible que ce rapport ait été présenté au ministère australien des Anciens combattants et qu'il ait donné lieu à l'étude officielle menée par l'Université Monash.

M. Roger Valley: Ainsi, les Australiens ont établi la liste des produits chimiques que vous avez eu à utiliser sur le terrain.

M. Les Peate: C'est toujours valable. Je pense que beaucoup d'entre eux sont mentionnés comme cause dans les études. C'est un certain colonel Limburg qui en a parlé, je crois.

M. Roger Valley: Dans le rapport qu'il nous a adressé, le Conseil consultatif de gérontologie parle des services fondés sur l'évaluation des besoins. Comment réagissez-vous au fait que les vétérans de la Corée sont traités différemment de ceux de la Seconde Guerre mondiale? Sont-ils en fait traités différemment? Je sais qu'il a fallu un certain temps pour faire admettre qu'il s'agissait non d'un conflit, mais d'une guerre.

M. Les Peate: C'était le cas, au départ. Voici une situation qui m'a touché. Je ne voulais pas parler de mes propres difficultés, mais je vais vous donner cet exemple.

Si, pendant la Seconde Guerre mondiale, vous avez servi dans les rangs d'un pays allié, qu'il s'agisse des Polonais, des Britanniques, des Français ou autres, vous êtes considéré comme un ancien combattant. Pour ce qui est de la guerre de Corée, même si vous avez servi dans les rangs d'un allié du Canada — dans l'armée britannique, dans mon cas —, vous n'êtes pas un ancien combattant d'après les normes canadiennes. Je ne suis considéré comme ancien combattant que parce que j'ai servi dans l'armée canadienne par la suite.

Il y a donc quelques différences. Si je m'en souviens bien, nous avons actuellement presque les mêmes avantages que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Je crois d'ailleurs que cela va au-delà de la durée de la guerre, jusqu'en juillet 1954, soit un an après l'armistice. En effet, les conditions étant les mêmes, les gens avaient droit aux mêmes avantages, tout comme ceux de la Seconde Guerre mondiale qui ont servi jusqu'en 1946, je crois.

M. Roger Valley: Je suppose — et vous me corrigerez si je me trompe — que les vétérans de la Seconde Guerre mondiale sont à un âge assez avancé. En un sens, beaucoup d'entre eux en sont aux derniers stades de leur vie active. D'après ce que j'ai lu, l'âge moyen des vétérans de la Corée est de 74 ans. Ils sont beaucoup plus actifs.

J'ai l'impression que nous avons encore beaucoup à apprendre d'eux au sujet du SSPT. À bien des égards, ils sont encore très actifs dans la collectivité et sont mieux en mesure de fournir des renseignements au ministère des Anciens combattants dans le cadre d'une autre étude. Je crois que vous avez beaucoup plus à offrir que certaines de vos collègues plus âgées qui ont servi au cours de la Seconde Guerre mondiale.

M. Les Peate: Oui, je crois que c'est le cas. Nous avons mentionné des exemples. Comme je l'ai dit, il y a le problème que les gens de cette génération hésitent à parler de leur état. Leur situation est différente. Je me souviens, par exemple, d'un homme qui n'a jamais été affecté à l'étranger et qui a présenté une demande pour le SSPT parce que son sergent lui criait pendant son instruction de base en Alberta. On ne verrait pas un cas de ce genre parmi les gens de ma génération.

Il n'y a pas de doute que les symptômes sont là. Nous suggérons maintenant non de parler aux hommes eux-mêmes, mais de s'adresser à leur femme. Les femmes s'aperçoivent de ces choses. Par conséquent, nous devrions peut-être compter davantage sur elles. Nous pouvons par exemple leur demander si leur mari grince des dents pendant son sommeil, s'il crie pendant la nuit, si ses habitudes ont radicalement changé, s'il est très tendu ou s'il verse dans l'ivrognerie. Si les hommes ne veulent pas parler, leurs femmes le feront peut-être. Nous ne le savons pas.

M. Roger Valley: Vous êtes en train de me rappeler des choses que vous avez dites la dernière fois. Nous sommes actuellement dans une période propice pour apprendre. Il est malheureux qu'il nous ait fallu si longtemps pour en arriver là. Je suis heureux que vous ayez parlé des femmes, comme vous avez parlé des services que le ministère peut rendre aux veuves.

Nous avons donc une conjoncture favorable, mais vous allez devoir nous aider parce que nous devons apprendre. Nous n'en sommes qu'au premier stade de l'étude sur le SSPT et ses effets sur la santé des anciens combattants.

M. Les Peate: Nous serions très heureux de le faire. Bien sûr, au cours de la Première Guerre mondiale, des soldats ont été fusillés pour cela. Aujourd'hui, nous comprenons mieux le stress post-traumatique. Si je m'en souviens bien, quelques anciens combattants de la Nouvelle-Écosse étaient très préoccupés à ce sujet. J'entends dire par nos gens qu'il y a une certaine sensibilisation qui se fait.

• (1555)

M. Roger Valley: Nous avons eu l'occasion de nous rendre dans quelques bases, où nous avons été extrêmement surpris de constater les différences entre la façon de traiter les soldats actuels et la façon dont sont traités ceux que les Forces canadiennes ont libérés.

Pour vous donner un exemple, dans l'aviation, nous avons pu constater, dans certaines des bases que nous avons visitées, qu'on s'occupe beaucoup plus sérieusement des petites...

J'espère que j'aurai une autre occasion d'en discuter avec vous parce que le rabat-joie là-bas me dit que mon temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

Le président: Soit dit en passant, j'ai trouvé très intéressante votre observation au sujet de la façon dont le stress post-traumatique était traité au cours de la Première Guerre mondiale. C'était vraiment différent d'aujourd'hui.

M. Roger Valley: C'était beaucoup plus radical.

Le président: En effet.

J'ai déjà inscrit M. Valley pour le prochain tour de table, mais M. Russell pourra également avoir son tour.

Nous passons maintenant au Bloc québécois et à M. Perron pour sept minutes.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Bonjour, monsieur Peate. Comment allez-vous? Il y a longtemps que nous nous sommes vus. Un an et demi s'est écoulé déjà depuis notre rencontre. J'ai à peu près les mêmes questions à vous poser qu'à l'époque.

Vous savez que je m'intéresse tout particulièrement au syndrome de stress post-traumatique, que j'appelle une blessure psychologique opérationnelle. Je n'aime pas tellement le mot « stress », car il est épurant.

Vous avez parlé des anciens combattants en tant que *old guys*. Quand je vois Thierry assis à mes côtés, je me dis que je suis un *old guy*. On parle d'aller de l'avant, mais vous craignez que bien des gens bluffent, qu'ils prétendent souffrir du syndrome de stress post-traumatique. Toutefois, tous les spécialistes nous ont dit qu'une entrevue d'une demi-heure leur suffit pour détecter si oui ou non la personne joue la comédie. Par conséquent, il ne faut pas avoir peur, il faut aller consulter. Oui, des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale soignent le syndrome du stress post-traumatique avec du gros gin. Ils commencent à 8 heures le matin à la Légion. Ce sont mes commentaires sur le stress post-traumatique: il faut consulter.

J'aimerais vous parler d'un autre problème et j'aimerais connaître votre point de vue là-dessus. Il semble y avoir une mode, tant au Québec que dans le reste du pays, qui consiste à vouloir maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible. Les femmes, les épouses ou les maris de personnes âgées sont quasiment du même âge. Ils n'ont donc peut-être pas la force physique nécessaire pour prodiguer des soins à la maison.

Sommes-nous équipés pour aider ces personnes à la maison? Sinon, que devrions-nous faire?

M. Les Peate: Puisque je parle français comme une vache espagnole, je vais répondre en anglais, si cela ne vous dérange pas.

M. Gilles-A. Perron: Vous m'aviez répondu cela il y a un an et demi. Mettez votre vache espagnole dans le clos et parlez-moi en anglais.

[Traduction]

M. Les Peate: Tout d'abord, je suis parfaitement d'accord avec vous au sujet des femmes. Je crois qu'on n'en a pas suffisamment tenu compte. Elles jouent un rôle très important.

Par ailleurs, je suis heureux que vous ayez évoqué ce problème qui nous préoccupe, non à l'Association des vétérans de la Corée parce que nous ne sommes qu'un groupe relativement petit, mais au Conseil national des associations d'anciens combattants. Il ne s'agit pas seulement de garder les anciens combattants à la maison, ce qui est évidemment bien préférable pour tous les intéressés s'il est possible d'obtenir l'aide financière et autre nécessaire à cette fin. Cela vaut mieux que les envoyer à des endroits comme Sainte-Anne-de-Bellevue ou le Centre Perley. Mais il y a le problème de leur trouver une place. Pour quelqu'un qui vit, mettons, à North Bay ou à Sudbury, où il n'y a pas d'hôpital pour anciens combattants, nous proposons que le ministère achète ou réserve un certain nombre de lits. Ainsi, si un vétéran a besoin de soins, on pourrait lui trouver une place.

C'est une chose que Cliff Chadderton et Brian Forbes, du CNAAC, essaient d'obtenir depuis longtemps. Je crois qu'ils seraient beaucoup mieux placés que moi pour répondre à cette question et que le comité devrait les inviter. Je pense que vous devriez leur poser cette question.

● (1600)

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je comprends votre point de vue et j'ai beaucoup de sympathie, mais on a le même problème avec les civils dits normaux et ceux qui ne sont pas des anciens combattants. Dans tous les hôpitaux du Canada, les lits sont déjà occupés et il y a des listes d'attente d'une longueur irréaliste. Votre solution entraînera un autre problème plus aigu: on devra dire que dans un hôpital, on ne touchera pas à trois, dix ou vingt lits au cas où un ancien combattant arriverait. Cette vision est parfaite, mais comment s'applique-t-elle? Là est le problème.

[Traduction]

M. Les Peate: Vous avez raison. Je crois vraiment que vous devriez en discuter avec MM. Cliff Chadderton et Brian Forbes.

Par ailleurs, j'aimerais bien savoir où les gens trouvaient du gin à 8 heures du matin.

M. Gilles-A. Perron: À la Légion canadienne. Nous pouvions aller à la Légion à 8 heures et en consommer là-bas. Je l'ai déjà fait moi-même.

M. Les Peate: Très intéressant!

Des voix: Oh, oh!

M. Les Peate: Je voudrais ajouter — mais je ne veux pas prendre trop de votre temps — que j'ai assisté au congrès qui s'est tenu dans votre province, comme vous le savez. J'ai pu constater qu'il ne manquait ni de gin ni de rien d'autre, mais il y avait une autre boisson qu'on appelait le caribou, je crois, qui est servie pendant la période du Carnaval.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Comme il ne me reste qu'une minute, je vais poser ma question maintenant, et vous y répondrez au prochain tour de table.

Je suis encore estomaqué de voir qu'il y a 57 associations d'anciens combattants et qu'aucun effort n'est fait pour qu'elles se regroupent sous un même chapeau. Peu importe comment ça s'appellerait, vous auriez plus de pouvoir si vous étiez regroupés, au lieu d'avoir 57 associations séparées.

[Traduction]

M. Les Peate: En fait, nous sommes regroupés. Je n'ai pas apporté le papier à en-tête du Conseil national des associations d'anciens combattants, mais les 57 associations sont membres du Conseil. Nous travaillons ensemble. Nous croyons que l'union fait la force et que plus nous sommes nombreux, mieux ça vaut. Notre président, Cliff Chadderton, nous représente tous. Par conséquent, nous sommes déjà regroupés.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Perron, c'est vraiment étrange. Vous êtes à l'heure, à la seconde près.

M. Gilles-A. Perron: Comme d'habitude.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Monsieur, je vous en félicite.

C'est maintenant au tour du Nouveau Parti démocratique. Monsieur Stoffer, vous avez cinq minutes.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci encore, monsieur Peate, pour les services que vous rendez aussi bien à notre pays qu'à vos camarades anciens combattants.

L'un de nos problèmes, c'est qu'à titre de comité des anciens combattants, nous nous mêlons beaucoup de questions qui relèvent de la défense, notamment quand il s'agit de soldats qui reviennent dans leur famille ou de difficultés que connaissent des anciens combattants et leurs conjoints. Il y a par exemple les dispositions que vous connaissez concernant le mariage après 60 ans. Nous en avons déjà parlé. C'est en fait un détail technique qui relève de la Défense nationale. Lorsqu'il décède, un ancien combattant laisse à son épouse 50 p. 100 de sa pension. Beaucoup de groupes demandent que ce pourcentage soit augmenté car il arrive souvent, ou du moins dans un certain nombre de cas, que le conjoint soit acculé à une extrême pauvreté. Ce sont quelques-uns des obstacles que nous devons examiner.

En fonction de votre expérience — car vous avez fait partie de la réserve, si je ne me trompe pas —, comment avez-vous trouvé le transfert entre le MDN et Anciens Combattants Canada, par exemple pour vos prothèses auditives et tout le reste? Avez-vous souffert de retards, ou bien le transfert s'est-il fait d'une façon assez harmonieuse, à votre avis?

• (1605)

M. Les Peate: En fait, il n'y a pas grand-chose à comparer. Nous parlons de choses très différentes. Le seul rôle qu'a joué la Défense nationale dans l'obtention de ma pension, c'est que le ministère a fourni la preuve médicale sur la base de ses fiches de visite médicale.

M. Peter Stoffer: Le processus a-t-il été assez rapide?

M. Les Peate: Il devrait l'être. Le problème, dans mon cas, c'est que le dossier a été perdu. Habituellement, comme vous le savez probablement — je suis constamment en train de dire aux gens des choses qu'ils savent déjà —, si un soldat est blessé en service, une commission d'enquête est formée et un rapport d'incident est produit. Ce sont ces choses que nos anciens combattants essaient de retrouver.

J'ai connu un cas où les renseignements manquaient. Un homme s'était blessé au dos en sautant en parachute. Comme il était très macho, il ne s'est jamais déclaré malade. Il avait déjà fait quatre sauts et devait en faire deux autres pour obtenir une qualification. Nous avons eu beaucoup de mal à prouver que cet homme s'était blessé en service. Sa blessure s'est aggravée et, lorsqu'il a quitté l'armée, il a été incapable de faire le travail qu'il voulait. Nous n'avions aucun dossier sur l'affaire. C'est là que notre association est intervenue pour essayer d'entrer en contact avec ses anciens camarades. Si vous avez lu la *Revue Légion*, vous avez probablement vu des annonces du genre: « Est-ce que quelqu'un a connu le soldat Jones qui est tombé d'un camion en Allemagne? Nous avons besoin de preuves pour étayer une demande de pension. » C'est ainsi que les contacts sont établis. Autrement dit, si le MDN trouve les preuves, ACC fournit l'évaluation, ce qui permet en général de verser la pension.

Il y a quelques années, nous avons créé un groupe appelé le centre. Certains d'entre vous sont peut-être au courant. C'était une opération conjointe du MDN et d'ACC. C'était tout près d'ici, en fait. Le personnel venait des deux ministères, ce qui a accéléré les choses.

Quatre centres ont été établis pour soumettre les gens à des tests de DDT, mais rien ne s'est jamais produit. Nous avons pensé que c'était une excellente chose parce que c'était l'un de nos plus grands problèmes. Pouvions-nous y recourir? Le centre était ouvert à tous les anciens combattants. En fait, il a été fermé ou déplacé ou n'a jamais été ouvert. Nous n'en avons jamais tiré grand-chose.

Nous coopérons donc dans une certaine mesure avec le MAC et ACC, mais ils ont des rôles distincts à jouer. Le MDN fournit les preuves, puis ACC les évalue et détermine la pension ou les traitements auxquels la personne a droit. Cette situation pourrait changer bien sûr à cause de la mission en Afghanistan.

M. Peter Stoffer: Monsieur le président, vous vous souviendrez que, sur la plupart des cénotaphes du pays, l'inscription pour la guerre de Corée va de 1950 à 1953, mais que dans la Chapelle du souvenir de la Tour de la paix, l'inscription comprend seulement 1949, sans autre date parce que la guerre de Corée n'a jamais officiellement pris fin.

M. Les Peate: Puis-je expliquer cela?

M. Peter Stoffer: Allez-y.

M. Les Peate: Parlons-nous du monument au maintien de la paix?

M. Peter Stoffer: Non, c'est dans la Chapelle du souvenir de la Tour de la paix. Savez-vous où sont les livres? La seconde date est absente.

M. Les Peate: Notre première mission de maintien de la paix en Corée — qui a été en fait la toute première mission canadienne de maintien de la paix — a eu lieu en 1949. Nous avons envoyé des gens surveiller les élections. Cela explique la date de 1949. Vous avez parfaitement raison. L'armistice a été signé en 1953, mais il n'y a jamais eu de traité de paix. En termes stricts, les deux Corées sont encore en guerre.

M. Peter Stoffer: Très intéressant. Ma dernière question...

Le président: Ça doit être drôlement amusant pour un marine de servir dans la zone démilitarisée.

C'est maintenant au tour du Parti conservateur. Madame Hinton, vous avez sept minutes.

• (1610)

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Bonjour, monsieur Peate. C'est toujours un plaisir de vous voir et de vous écouter. Votre voix me rappelle beaucoup une autre, que je pourrais écouter pendant des heures, celle de Morgan Freeman. Je précise que c'est un compliment.

Il y a une autre chose que je voudrais vous dire. Je suis chargée de vous transmettre les salutations chaleureuses de mon adjointe, qui est la présidente de votre cercle d'admirateurs. Je ne dirai pas pourquoi, mais je manquerais à mon devoir si je ne vous transmettais pas ses amitiés.

Vous avez abordé dans votre exposé quelques questions que j'ai trouvées particulièrement intéressantes. Il y a par exemple la question des anciens combattants alliés, qui ont profité de certains avantages jusqu'en 1995, puis qui ont été écartés sans cérémonie. Je peux vous assurer que je suis de votre côté et que je n'oublierai pas cette affaire.

Vous avez également parlé d'un service distinct pour les veuves. Vous connaissez sûrement le point de vue de l'ombudsman. Pensez-vous que cela suffirait ou bien avez-vous une raison particulière de préconiser un service distinct du ministère pour s'occuper des veuves?

M. Les Peate: Je peux me tromper... Heureusement, je ne laisserai pas de veuve, mais je pense que le problème est de savoir si elles ont droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il en est beaucoup question ces temps-ci. Est-ce qu'une veuve peut accéder au PAAC? Si un ancien combattant profite du programme puis décède, il y a toujours une pelouse à tondre, une entrée à déneiger et ainsi de suite. Il semble parfois douteux que la veuve puisse accéder aux mêmes services.

La nouvelle politique n'est pas appliquée depuis assez longtemps pour que nous puissions dire si elle marche ou non. Comme je l'ai dit, c'est aujourd'hui une préoccupation plutôt qu'une plainte. Nous nous faisons du souci à ce sujet.

L'autre question intéressante qui se pose — elle concerne probablement davantage ACC que le MDN — est de savoir si la veuve d'un soldat tué en Corée peut accéder aujourd'hui au PAAC si elle en a besoin. À l'heure actuelle, ce n'est probablement pas le cas, pour la simple raison que le PAAC est un programme d'ACC, tandis que la veuve touche une pension du MDN.

Si l'homme en question a eu la chance de survivre à la Corée et d'accéder au PAAC avant de décéder, sa veuve y aurait droit.

Par contre, s'il a été tué en Corée, nous ne savons pas ce qu'il en est.

Mme Betty Hinton: Monsieur Peate, j'ai de très bonnes nouvelles à vous annoncer. Nous venons d'ajouter 12 000 veuves dans le dernier budget, celui qui vient juste d'être adopté. Et c'est exactement pour cette raison. Nous avions quelques-uns de ces hommes très stoïques qui n'ont pas recouru au PAAC, même s'ils y avaient droit. Ils avaient décédé avant que l'épouse n'ait réussi à les convaincre de présenter une demande. Ce deuxième groupe de 12 000 veuves que nous venons d'ajouter cette année — nous avions 12 000 autres l'année dernière — comprend précisément celles dont les maris n'avaient pas présenté une demande.

Je suis donc très heureuse de vous l'annoncer.

M. Les Peate: C'est l'une des choses que nous essayons d'encourager les gens à faire. Le SSPT est un bon exemple. Je suppose que je suis plus ou moins au milieu. J'ai 79 ans, mais beaucoup de nos vétérans sont octogénaires et se disent qu'il ne vaut pas vraiment la peine de demander une pension. Je leur réponds que même s'ils ne touchaient leur pension que pendant six mois, au moins ils ne laisseraient pas leur épouse démunie.

C'est un point sur lequel je ne saurais trop insister. C'est aussi une bonne raison d'insister davantage sur les veuves. Je crois que je fais preuve de sexisme en parlant de veuves et en supposant que les anciens combattants sont des hommes, et leurs survivants des femmes. Mais oui, je pense certainement que c'est une préoccupation et qu'il faut s'en occuper.

C'est une initiative assez récente, mais j'aimerais bien savoir comment les choses évolueront.

•(1615)

Mme Betty Hinton: Nous pourrions peut-être prendre un café ensemble plus tard. Je vous mettrai au courant, car ce sont d'excellentes nouvelles.

M. Les Peate: Je m'en réjouis.

Mme Betty Hinton: Mais il y a autre chose.

Vous avez parlé de lits. Des représentants de différents groupes d'anciens combattants m'ont contactée pour m'exposer quelques idées très novatrices. Nous examinons toutes ces idées parce que

nous voulons vraiment améliorer la situation des anciens combattants et de leurs veuves.

Nous devrions vraiment prendre un café ensemble pour pouvoir discuter sans contraintes de temps. Vous pourriez alors me parler de vos idées et de vos suggestions.

M. Les Peate: Je crois que ce serait utile.

J'ajoute, en passant, que votre adjointe sait bien de quoi il s'agit puisque son père était un vétéran de la Corée.

Mme Betty Hinton: Oui, c'est vrai.

Vous savez que, cette année, c'est le 55^e anniversaire du cessez-le-feu en Corée. Je voulais vous assurer qu'ACC organisera des cérémonies. J'ai la liste ici, mais, comme vous le savez, elle doit être présentée dans les deux langues officielles pour que je puisse la distribuer. Je serai heureuse de la présenter plus tard.

J'espère avoir l'occasion de vous voir aux cérémonies.

M. Les Peate: Y serez-vous?

Mme Betty Hinton: Je l'espère.

M. Les Peate: C'est très intéressant. Je vous recommande fortement de venir.

Si les membres du comité sont invités à aller en Corée, je voudrais leur dire que le déplacement en vaut vraiment la peine. Je ne veux pas faire de publicité pour nos alliés, mais je crois vraiment qu'il y a deux pays qui apprécient beaucoup ce que le Canada a fait pour eux pendant la guerre. Il s'agit bien sûr des Pays-Bas — c'est extraordinaire — et de la Corée. La reconnaissance qui est exprimée est presque embarrassante. On vous emmène en car sur les anciens champs de bataille et tous ces petits enfants vous saluent en vous faisant de grands signes et en brandissant des drapeaux du Canada et tout le reste. Cela fait vraiment chaud au cœur d'aller là.

Je m'excuse de la digression, mais...

Mme Betty Hinton: Chaque fois que vous voudrez parler des réalisations des anciens combattants canadiens, je serai toujours heureuse de vous laisser le temps de le faire.

Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Russell, pour cinq minutes. Nous avons dit que M. Valley n'avait pas terminé, mais cela n'empêche pas M. Russell, du Parti libéral, d'avoir son tour.

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, monsieur. C'est un plaisir de vous écouter cet après-midi.

Je ne siège pas au comité depuis très longtemps, mais je me renseigne au fur et à mesure sur les questions qui ont de l'importance pour vous et vos collègues.

D'après les notes que j'ai ici, vous avez écrit un livre, *The War That Wasn't: Canadians in Korea*. Je ne l'ai pas lu, mais je vais sûrement le faire parce que...

Une voix: Il peut vous en vendre un tout de suite.

Mr. Todd Russell: Il pourrait probablement m'en vendre un tout de suite. Il faudra que j'aille faire un saut chez Chapters pour l'avoir.

Les notes disent aussi que c'est une guerre oubliée. Je crois que c'est vrai, même en fonction de ma propre expérience. Nous entendons beaucoup parler des autres conflits auxquels nous avons participé. De concert avec quelques-uns de mes collègues ici et de nombreux autres Canadiens, j'ai eu l'occasion de célébrer quelques-unes de nos victoires en Europe, du temps de la Première Guerre mondiale. Il y a eu le 90^e anniversaire de Beaumont-Hamel, qui a été un événement très émouvant. Je peux vous comprendre lorsque vous parlez de votre propre expérience.

Ma question n'est peut-être pas directement liée, mais je crois qu'elle l'est. Pourquoi parlez-vous dans le titre de votre livre de la guerre qui n'en est pas une? Pourquoi disons-nous que c'est une guerre oubliée? Je crois qu'il est important de poser la question puisque vous vous battez afin d'obtenir pour les vétérans de la Corée les mêmes droits que ceux de la Seconde Guerre mondiale.

•(1620)

M. Les Peate: Le titre du livre se basait sur le fait que c'est seulement en 1998, je crois, que le gouvernement du Canada a admis que la guerre de Corée était bel et bien une guerre. Officiellement, il s'agissait d'une opération de police des Nations Unies. Pour notre part, nous avions l'impression que lorsque deux groupes se tirent réciproquement dessus, c'est une guerre. Il a fallu près de 45 ans après la fin de la guerre pour que ce fait soit reconnu.

Il y avait des raisons et, en premier, le moment où la guerre a éclaté. Les hostilités ont commencé en 1950. Les gens en avaient assez de la guerre. Cela faisait à peine cinq ans qu'ils en avaient fini avec la Seconde Guerre mondiale, et voilà qu'une autre guerre commençait. Par ailleurs, par rapport à la Seconde Guerre, la Corée, du moins pour le Canada, n'a été qu'une opération secondaire.

Ensuite, il y a un autre grand conflit qui a commencé lorsque les Américains sont intervenus au Vietnam. C'était encore une fois une opération de grande envergure qui a fait l'objet d'une intense couverture médiatique. La télévision présentait tous les jours des reportages sur la guerre. Les événements restaient frais dans la mémoire des gens. La couverture médiatique a été vraiment très intense. Par conséquent, la guerre de Corée, prise en sandwich entre deux conflits majeurs, a commencé à s'estomper.

Par exemple, il y a un quotidien — je crois que c'était le *Vancouver Province* — qui, pour tester l'attention des gens, a publié trois jours de suite le même communiqué du quartier général canadien. Personne ne s'en est aperçu.

Aujourd'hui, par contre, quand un soldat est tué en Afghanistan — Dieu sait que nous ne voulons perdre personne ni en Afghanistan ni ailleurs —, la nouvelle occupe une page entière dans le journal. La télévision montre l'embarquement du cercueil à Kaboul, puis son arrivée à Trenton et toutes les cérémonies organisées. Il y a des articles dans la presse nationale. C'est parfait, il l'a bien mérité. Pour moi, tout homme et toute femme qui a donné sa vie en défendant son pays — je dis « toute femme » parce qu'il y en a une qui repose dans notre cimetière à Beechwood, comme vous le savez — mérite tous les honneurs. De notre temps, le plus que nous pouvions voir dans la presse nationale, c'était une liste des victimes. Il y avait peut-être aussi un ou deux paragraphes dans le journal local, avec une photo s'il a été possible d'en trouver une, et c'était tout.

Par conséquent, les gens se sont sentis oubliés. C'est malheureux, mais je ne pense pas que ce soit délibéré. C'est simplement le résultat d'un concours de circonstances. Comme je l'ai dit, nous l'avons appelée « la guerre qui n'en est pas une » parce qu'il a fallu 40 ans pour la reconnaître comme guerre.

M. Todd Russell: Je vous remercie d'avoir partagé vos souvenirs avec moi. Je peux vous affirmer que je n'oublierai pas.

Pour revenir aux détails administratifs, vous avez dit que vous avez servi dans les rangs d'un pays allié pendant la Seconde Guerre mondiale. Je crois avoir compris que si on s'établit au Canada et qu'on y reste 10 ans, on peut être considéré comme ancien combattant.

M. Les Peate: On est ancien combattant. Si vous avez servi dans les forces armées d'un pays allié pendant la Seconde Guerre mondiale, vous êtes automatiquement un ancien combattant. Par contre, si vous avez servi dans les rangs d'un pays allié pendant la guerre de Corée, vous ne l'êtes pas.

Je reçois une pension du ministère des Anciens combattants à cause de mon service en temps de paix dans les Forces canadiennes.

M. Todd Russell: Mon temps de parole est-il écoulé?

Le président: Monsieur, vous êtes à 37 secondes au-delà, mais je peux vous inscrire pour le prochain tour de table.

M. Todd Russell: D'accord. Merci, monsieur.

Le président: Vous voyez, nous leur donnons ainsi l'occasion de revenir à la charge. Cela leur donne le temps de penser à d'autres questions à vous poser plus tard. C'est une bonne chose.

C'est maintenant au tour de M. Perron

[Français]

du Bloc québécois. Vous avez cinq minutes.

M. Gilles-A. Perron: Monsieur Peate, je reviens à la charge avec les questions de résidence et de domicile, ainsi que de soins près de chez soi. Il y a à peine quelques semaines, nous étions dans le comté de Todd Russell, et nous avons entendu un témoignage qui décrivait une histoire vraiment affreuse. On a voulu retirer de son petit village un Autochtone qui avait participé à la Seconde Guerre mondiale. Or, cet Autochtone vivait en paix parmi les siens et se faisait soigner du mieux qu'on le pouvait. Toutefois, faute de moyens, on l'a envoyé à Halifax dans une résidence ou dans un hôpital. Cet Autochtone ne s'est pas suicidé, mais il a tout simplement refusé tout soin médical. Quelques mois, semaines ou jours plus tard — le temps ne compte pas —, il est décédé.

Lorsqu'une telle histoire nous est racontée, on se dit qu'on a du chemin à faire pour prendre soin non seulement de nos anciens combattants, mais aussi de nos citoyens âgés. Le même phénomène se produit également dans la vie de tous les jours. Je ne vois pas comment on peut déraciner un bonhomme du fin fond de l'Abitibi pour le faire soigner à Montréal, où il irait finir ses jours. C'est demander à des gens de mourir comme des chiens. À mon avis, on devrait faire un effort — et j'espère que vous êtes favorables à cela — pour aider ces aidants naturels à prendre soin de leur père et de leur mère et à leur fournir des soins dans leur milieu. Avec la technologie que nous avons aujourd'hui, nous pouvons les soigner à distance afin qu'ils gardent les deux pieds dans leur jardin et sur le terrain où ils aiment vivre.

Monsieur Peate, j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

•(1625)

[Traduction]

M. Les Peate: Je suis bien d'accord avec vous. Et il n'y a pas de différence à cet égard entre un ancien combattant et un aîné. C'est préférable pour la personne et c'est sûrement plus économique d'accorder le soutien nécessaire pour que les gens puissent rester chez eux le plus longtemps possible. Je crois d'ailleurs que cela fait partie de la politique actuelle du ministère des Anciens combattants. C'est la raison ou l'une des raisons pour lesquelles le ministère a établi le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Je suis déjà vieux, mais lorsque je vieillirai encore, j'espère pouvoir rester chez moi. Bien sûr, si on n'a pas de famille, on peut aller à des endroits comme le Centre Perley ou Sainte-Anne-de-Bellevue, où on est bien soigné. Mais il ne faut surtout pas expédier les gens à droite et à gauche comme s'il s'agissait de mobilier ou comme les chemins de fer expédient les wagons vides sur une voie secondaire. Nous sommes certainement en faveur de tout ce qui permet aux anciens combattants de rester chez eux le plus longtemps possible. C'est, je crois, la politique d'ACC. Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que le ministère tend de plus en plus à fournir de l'aide en recourant à des initiatives telles que le PAAC.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Si des jeunes, comme mon copain ici, veulent prendre soin de leur vieux père ou de leur vieille mère qui va mourir, ne pourrait-on pas donner des avantages fiscaux à ces aidants naturels, afin de les inciter à prendre soin de leurs vieillards, de leur parents? Je déteste le terme « vieillards »; j'utiliserai plutôt le mot « parents ».

Un effort a été fait au Québec. Je ne sais pas si cela fonctionne à mon goût. Le gouvernement aide à modifier des maisons pour qu'elles deviennent des logements intergénérationnels, afin que des gens puissent recevoir leur père, leur mère ou leur grand-père dans leur maison. Or, ce n'est pas encore assez à mon goût.

[Traduction]

M. Les Peate: Je crois que c'est une bonne idée. Comme je l'ai dit, c'est parfois davantage une question sociale qu'un problème d'anciens combattants.

Je sais qu'il y a certains encouragements. Je crois, par exemple, qu'on a droit à un crédit d'impôt si on s'occupe d'un parent. Dans certains cas, il me semble que des subventions étaient accordées pour construire, dans sa propre maison, un logement pour les beaux-parents ou les grands-parents...

•(1630)

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Ce sont des résidences abritant plusieurs générations.

[Traduction]

M. Les Peate: Je ne m'y connais pas vraiment dans ce domaine. Cela me dépasse un peu, mais je suis bien d'accord avec vous. La conclusion, c'est qu'il est certainement préférable de garder un ancien combattant chez lui, tant que c'est possible. Je crois que c'est la politique d'Anciens combattants Canada.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Merci, monsieur.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant au Parti conservateur du Canada. Monsieur Shipley, vous avez cinq minutes.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur Peate, d'être revenu nous voir après avoir participé, en octobre dernier, à nos discussions couronnées de succès visant à créer un poste d'ombudsman aux Anciens combattants. J'espère que le processus aura amélioré l'accès de vos vétérans aux soins de santé et au PAAC. Nous avons l'impression que cela prend du temps, mais nous voulons être aussi soigneux que possible et veiller à ce que le produit final convienne à tout le monde.

Vous avez mentionné que nos alliés ne veulent pas tenir compte... Un ancien combattant m'a dit qu'il y a une chose pire que de se battre de concert avec des alliés. C'est se battre sans eux. Il est toujours important d'avoir l'appui de nos alliés, même dans le conflit que nous avons aujourd'hui.

Vous dites que les anciens combattants ne sont pas reconnus et que ceux qui ont participé à la guerre de Corée ne sont pas considérés comme des anciens combattants.

M. Les Peate: C'est parce que je n'étais pas dans l'armée canadienne. J'étais dans l'armée britannique.

M. Bev Shipley: Ceux de l'armée canadienne sont donc reconnus?

M. Les Peate: L'armée canadienne reconnaît bien sûr les anciens combattants.

M. Bev Shipley: D'accord.

Vous avez également mentionné... Au cours de la discussion, plus tôt, vous avez dit qu'il n'y avait pas assez de demandes liées au SSPT. Les gens ne semblent pas vouloir se déclarer.

Bien des motifs, ou du moins des commentaires, sont avancés pour expliquer la situation. Il semble que nous ayons besoin de moyens différents de communication ou de sensibilisation. Vous avez mentionné, par exemple, que certains anciens combattants ne veulent pas admettre qu'ils ont des difficultés.

Je suis à la recherche d'idées qui nous permettraient de mieux sensibiliser les gens, de réduire leurs appréhensions et de les amener à reconnaître qu'ils sont affectés mentalement — et physiquement aussi — par cette maladie.

M. Les Peate: L'un des moyens de le faire consiste à recourir aux publications. Je n'essaie pas de faire de la publicité pour la publication à laquelle je collabore, mais il reste que... Je tiens une rubrique pour les anciens combattants dans une revue militaire. J'essaie constamment de les exhorter à parler et de les convaincre qu'il n'y a pas de honte à demander de l'aide pour des troubles de stress post-traumatique. C'est tout à fait semblable, par exemple, à des blessures causées par un abus. J'essaie de leur expliquer que l'absence de sang ne signifie pas qu'ils n'ont pas été atteints.

J'ai été agréablement surpris de recevoir un appel d'un homme qui a eu une expérience très intéressante en Corée. Son rôle consistait à voler à bord d'un avion non armé à la recherche de cibles qui lançaient des roquettes. Ensuite, des appareils beaucoup plus perfectionnés arrivaient pour lancer des bombes et du napalm sur ces cibles. Cet homme m'a dit qu'il n'y avait jamais pensé auparavant, mais qu'il a décidé finalement de présenter une demande. À sa grande surprise, il a obtenu des traitements et une pension à 60 p. 100 des Anciens combattants. Il voulait donc me remercier de l'avoir informé de cette possibilité.

Nous pouvons informer les gens dans la *Revue Légion*. Nous l'avons fait. Nous pouvons également les informer dans le bulletin des Anciens combattants. Mais beaucoup de vétérans croient très fermement qu'il est honteux d'admettre qu'ils souffrent de troubles de stress post-traumatique. Or ce n'est pas le cas.

Il est très difficile d'expliquer à une génération qui est déjà assez âgée qu'il n'y a rien de mal à le faire. Il n'y a aucune honte à reconnaître ces troubles. Les gens les supportent, les cachent, ce qui ne fait que les aggraver. J'ai la chance de bien dormir la nuit, mais beaucoup de mes amis souffrent d'insomnie.

• (1635)

M. Bev Shipley: Ce que vous dites est très intéressant. Étant membre de la Légion, je reçois la *Revue* qui contient des articles très intéressants. Je trouve extrêmement utiles les encouragements que nous pouvons donner à nos anciens combattants.

Vous avez parlé dans votre exposé des différences qui caractérisent la guerre de Corée. L'une de ces différences, à propos de laquelle j'ai lu un article, c'est le DDT. Il y en a d'autres aussi.

Qu'est-ce qui différencie ce conflit de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, et des conditions auxquels les soldats ont été exposés alors?

M. Les Peate: Commençons tout d'abord par les caractéristiques politiques. Beaucoup de gens demandent pourquoi cette guerre était nécessaire. Je n'aime pas beaucoup l'idée de vous donner une leçon d'histoire et de vous faire perdre votre temps, mais je crois que beaucoup d'entre vous n'étaient pas encore nés en 1936.

En 1936, l'Italie a envahi l'Abyssinie ou ce qu'on appelle aujourd'hui l'Éthiopie. L'Abyssinie a alors demandé l'aide de la Société des nations. Celle-ci n'a rien fait. La seule concession accordée, c'est que la Grande-Bretagne a interdit aux Italiens de faire passer leurs transports de troupes par le canal de Suez.

Que s'est-il passé? Nous avons eu Mussolini, puis Hitler, puis Tojo. La situation a encouragé ces gens. Ils ont constaté qu'ils pouvaient agir impunément. Ils l'ont fait, ce qui a déclenché la Seconde Guerre mondiale.

Examinons maintenant la situation en 1950. La même chose s'est produite. Un pays agressif a commencé à faire étalage de sa puissance. La Corée du Sud a demandé de l'aide aux Nations Unies. Cette fois, la communauté internationale a réagi. Des troupes et des équipes médicales de 21 pays ont été dépêchées en Corée pour chasser les Nord-Coréens.

C'était une époque caractérisée par une attitude extrêmement agressive de la part des communistes. Ils avançaient en Europe. Les Chinois ont commencé à s'agiter. Qui sait ce qui serait arrivé si nous n'avions pas tenu ferme, si nous n'avions pas dit: C'est assez! Voilà pourquoi la guerre de Corée a joué un rôle important.

Je ne me considère pas comme un chevalier héroïque qui est allé sauver la démocratie, mais les conséquences auraient pu être très graves. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette guerre était différente.

Deuxièmement, en ce qui concerne les Canadiens, cette guerre a été différente à cause de l'endroit où nous avons servi. Il y a des gens qui ont combattu dans des pays chauds ou dans des pays froids. La Corée se caractérise par des extrêmes de climat, des pluies diluviennes, de terribles conditions atmosphériques. Le pays lui-même était terrible. J'ai entendu un Australien dire que si son pays devait choisir le pire endroit du monde où envoyer des troupes, ce serait la Corée.

Pour vous expliquer les maladies que nous avons attrapées, je vous dirai par exemple que le sol coréen est fertilisé depuis des siècles au moyen d'excréments humains. C'est dans ces régions que nos troupes devaient s'abriter. Vous creusiez un trou, et vous y restiez. Peut-on s'étonner dans ces conditions que les vétérans de la Corée aient tellement souffert? Bien sûr, pour compenser tout cela, nous avions le fameux DDT. Je pense que, dans ce cas, le remède était probablement bien pire que le mal.

Voilà pourquoi nous croyons que c'était important.

Troisièmement, il y a les premières troupes que nous avons envoyées en Corée. À cette époque, il nous restait très peu de militaires. Les différents éléments de l'armée avaient été dispersés après la Seconde Guerre mondiale. Nous n'avions plus que trois bataillons d'infanterie. Il ne restait rien pour défendre le Canada. Il a fallu se hâter pour recruter et former une force spéciale de volontaires. Cela s'est fait en un rien de temps. Les premiers hommes envoyés en Corée étaient tous des volontaires. Cela s'est fait tellement vite que parmi ceux qui se sont enrôlés, il y avait un unijambiste de 70 ans et Dieu sait combien de garçon de 14 ans.

Mais ils ont réussi. Tous ces gens se sont portés volontaires et ont été envoyés sur place en l'espace de quelques semaines. Voilà un autre facteur qui explique la différence.

M. Bev Shipley: Je vous remercie.

M. Les Peate: Veuillez accepter mes excuses pour cette leçon d'histoire.

M. Bev Shipley: C'était très intéressant. Je vous remercie.

Le président: Monsieur, ne vous excusez surtout pas. J'ai trouvé votre récit fascinant. Nous apprécions beaucoup ce genre de choses. Vous comprendrez donc que nous soyons tellement heureux de vous accueillir.

Nous passons maintenant à M. Valley, du Parti libéral, pour cinq minutes.

• (1640)

M. Roger Valley: Merci.

Je ne suis pas sûr d'avoir clairement formulé ma question la dernière fois, mais nous venons de visiter quelques bases et devons en visiter d'autres très rapidement. Je pense que nous devons aller à Valcartier et à Petawawa. Vous avez parlé des rapports d'incident et de l'importance qu'il y a à retrouver les dossiers médicaux pour assurer aux anciens combattants la protection dont ils ont besoin, qu'il s'agisse d'une pension ou d'autre chose.

J'ai été surpris de constater, à la base que nous avons visitée l'été dernier, que c'était tout le contraire de ce que nous avons vu au cours de l'automne. L'automne dernier, nous avons remarqué qu'on insistait beaucoup sur les rapports d'incident. Tout devait être documenté et mis par écrit. Vous avez vécu cela toute votre vie. Vous devez donc savoir à quel point c'est important.

Pendant que j'étais à la base, j'ai vu que des réservistes étaient à l'entraînement et que beaucoup d'entre eux devaient aller ensuite en Afghanistan. Vous avez parlé du sergent qui engueule ses soldats. J'ai pu le voir de mes propres yeux. Je peux dire qu'aucun membre de ce groupe n'aurait dit un mot, même s'il s'était vraiment fait mal. Le lieutenant était inflexible: Si vous vous faites mal, vous vous fermez la gueule et ne dites rien à personne. J'ai été surpris car je pensais que les réservistes ne devaient pas savoir à quel point il est important de déclarer les incidents. Je crois que c'est une chose qui devrait être faite d'une façon uniforme à tous les niveaux militaires. Quel que soit le service dont un soldat fait partie, il faut documenter les incidents.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela. Avez-vous pu observer, dans toutes vos années d'expérience, qu'il y avait différents niveaux de suivi, selon le service?

M. Les Peate: Oui. Dans certains cas, les dossiers sont perdus ou brûlés. Ces choses arrivent.

La situation a changé. Aujourd'hui, si un soldat est malade, il va voir le médecin militaire et se fait donner des médicaments. Ce n'était pas la même chose du temps de la Corée ou de la Seconde Guerre mondiale. Si on ne se sentait pas bien, on devait se présenter à ce qu'on appelait alors la revue des malades. Il fallait se mettre en grand uniforme et avoir une tenue impeccable pour se présenter à l'inspection. Si le sergent trouvait que votre insigne de casquette ne brillait pas suffisamment ou que vos sangles n'avaient pas été bien blanchies, vous étiez passible de sanctions. Ce n'est qu'après l'inspection qu'on vous permettait peut-être d'aller voir le médecin. Si vous aviez de la chance, il vous prescrivait un traitement. Autrement...

Je peux vous donner un exemple. Pendant que j'étais dans les Forces canadiennes, j'ai emmené deux personnes à la visite médicale. Le médecin militaire a dit: « Je dois rentrer chez moi maintenant. La première personne qui se présentera ici obtiendra une exemption de service. Pour la seconde, ce sera M et S. » M et S signifie médicaments et service, c'est-à-dire une pilule et retour au travail. L'un des deux hommes avait des ampoules aux pieds et avait dû retirer ses bottes et ses chaussettes. L'autre avait un mal de gorge. Devinez donc ce qui s'est produit. C'est vraiment ainsi que cela se passait.

Je me suis aperçu que mon ouïe baissait pendant que je suivais un cours de français. Je suis allé voir le médecin et lui ai dit: « Je crois que je deviens sourd. » Il a pris ses lunettes et a donné quelques tapes sur l'étui. Il m'a demandé: « Qu'est-ce que je suis en train de faire? » J'ai répondu: « Vous donnez des tapes sur votre étui à lunettes. » « Alors, vous pouvez m'entendre », m'a-t-il dit. J'ai répondu: « Non, je ne vous entends pas. Je vous ai vu du coin de l'œil. » Malgré cela, il n'a fait aucun rapport. Quand, bien des années plus tard, j'ai présenté une demande de pension pour surdité parce que je suivais un autre cours de français dans la fonction publique et que je n'entendais plus le son qui sortait du magnétophone, le ministère n'a trouvé aucun document établissant que j'avais fait état de problèmes d'ouïe. Ces choses arrivent.

Les documents sont perdus ou égarés. Parfois, les gens préféraient éviter toutes les complications de la revue des malades. S'ils s'étaient fait une entorse à la cheville ou quelque chose de ce genre, ils attendaient en espérant que les choses s'arrangeraient quelques jours plus tard.

Il y a beaucoup de problèmes dans tous les systèmes d'information. J'ai travaillé pour un autre ministère qui avait perdu des dossiers. J'avais un poste à l'assurance-chômage, où il arrivait de

temps en temps qu'on ne retrouve plus le relevé d'emploi d'une personne. Le pauvre type devait attendre des mois avant d'obtenir des prestations. Par conséquent, ce sont des choses qui arrivent. Il est assez courant que des documents se perdent.

M. Roger Valley: Nous devons nous assurer que les documents sont remplis au départ.

Vous avez parlé des troubles de stress post-traumatique et du rôle des conjoints. Qu'en est-il du reste de la famille? Un vétéran de la Corée peut avoir des enfants, qui seraient probablement à la retraite aujourd'hui. Il serait peut-être utile d'interroger tous les membres de la famille. Y avez-vous pensé?

• (1645)

M. Les Peate: Quand j'ai parlé de l'épouse ou du conjoint, je pensais par extension aux membres de la famille et aux amis. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à... J'ai pu constater moi-même le comportement de deux ou trois de nos vétérans de la Corée. Je les ai plus ou moins pressés de présenter une demande pour SSPT.

J'ai parlé de la femme parce qu'elle est probablement celle qui remarque le plus les problèmes de comportement, mais cela s'applique certainement aux membres de la famille, aux amis et à quiconque observe des symptômes.

Les symptômes sont décrits dans des publications. Nous en parlons dans la *Revue Légion*. J'en parle dans ma rubrique. J'explique aux gens les signes à relever. Ce n'est pas un secret.

M. Roger Valley: Merci beaucoup.

M. Les Peate: Merci à vous.

Le président: C'est maintenant au tour du Parti conservateur du Canada. Monsieur Sweet, vous avez cinq minutes.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Merci, monsieur le président. Je vous remercie aussi, monsieur Peate.

Je ne me fatigue jamais de vous dire merci pour les services rendus au pays. Je crois d'ailleurs parler au nom de tous les parlementaires. Nous sommes très conscients du fait que beaucoup de gens comme vous ont préparé la voie à la démocratie dont nous jouissons aujourd'hui. Merci encore pour ce que vous avez fait.

Vous avez parlé, dès le début de votre exposé, des trois études australiennes et des dates auxquelles elles ont été réalisées. Deux d'entre elles remontent à 2003 et la dernière, qui traitait de la santé, a été terminée en 2005.

Combien de temps a-t-il fallu à Anciens combattants Canada pour reconnaître ces études?

M. Les Peate: Pour être juste, je dirais que même si elles ont été réalisées en 2003, je n'ai pu les obtenir qu'en 2004 ou 2005.

Lorsque je les ai transmises aux Anciens combattants, le ministère les a examinées. Nous avons obtenu les premiers résultats un an après lui avoir remis les études. Le ministère les avait analysées et avait formulé ses premières recommandations.

M. David Sweet: Est-il exact de dire que c'est dans les deux dernières années que le ministère les a entièrement acceptées et s'est montré disposé à agir en conséquence?

M. Les Peate: En fait, nous avons eu les résultats de la deuxième étude en septembre de l'année dernière et ceux de la première, probablement un an ou plus avant.

M. David Sweet: D'accord. Pouvez-vous constater aujourd'hui une différence sensible dans la prestation des services, depuis qu'Anciens combattants Canada a accepté les résultats de l'étude?

M. Les Peate: Oui. Tout d'abord, parce que, comme je l'ai dit, le service en Corée est accepté comme motif suffisant a priori. Le vétéran intéressé doit tout simplement prouver qu'il a servi en Corée. Il n'a pas à trouver des témoins d'un incident quelconque et n'a pas à produire de rapports médicaux. Je suppose — sans avoir vraiment demandé aux gens de tenir compte du temps d'attente — que le service est plus rapide que d'habitude.

De toute façon, dans le cas du cancer, il y a des gens qui m'ont appelé dans les deux mois qui ont suivi l'annonce pour me dire qu'ils ont reçu un avis leur disant qu'ils recevraient une pension.

M. David Sweet: Vous êtes très au courant de tout ce qui concerne cette guerre. Existe-t-il une médaille pour le service de guerre en Corée?

M. Les Peate: Une médaille pour le service de guerre en Corée? Il y en a en fait trois ou quatre, si vous voulez.

Il y a tout d'abord la médaille de service du Commonwealth. Elle a été décernée à tous les membres du Commonwealth. Celle du Canada est légèrement différente. La mienne est celle du Royaume-Uni. Elle est faite de cuivre et de nickel. Les Canadiens étant évidemment beaucoup plus riches, comme nous avons pu constater au cours de la parade en Corée, leur médaille est en argent. Elle a un ruban rayé jaune et bleu.

Il y a également la Médaille du service des Nations Unies, qui a été décernée à ceux qui ont servi en Corée ainsi qu'au Japon. Pour obtenir la médaille de la guerre de Corée, il fallait avoir servi dans ce pays pendant la guerre proprement dite. Pour obtenir la médaille des Nations Unies, il fallait avoir servi sur le théâtre jusqu'en 1954, je crois, c'est-à-dire un an après le cessez-le-feu.

Apparemment, certains ont jugé que ce n'était pas suffisant parce qu'il n'y avait pas une décoration proprement canadienne. Par conséquent, il y a environ 15 ans... Vous souvenez-vous de la date à laquelle votre adjointe a reçu une médaille? Je crois que j'ai obtenu l'une des premières.

Une voix: Formidable!

M. Peate: Quoi qu'il en soit, il s'agit de la Médaille canadienne de service volontaire pour la Corée.

Il existe donc trois médailles.

Il y a eu aussi une décoration qu'a décernée le président de la Corée du Sud, Syngman Rhee. Malheureusement, Syngman Rhee et Winston Churchill, qui était alors premier ministre de la Grande-Bretagne, n'étaient pas très bons amis. Churchill a refusé cette médaille et a persuadé les autres pays du Commonwealth de la rejeter également.

Nous avons découvert que nous y avions droit. Pendant 10 ou 15 ans, nous avons essayé d'obtenir du gouvernement la permission de la porter comme décoration étrangère approuvée, puisqu'elle avait été décernée de façon légitime par un gouvernement étranger, mais on nous a toujours dit non. Finalement, nous avons décidé de nous suffire de trois médailles et avons renoncé à poursuivre nos efforts.

Par conséquent, oui, des médailles ont été décernées pour la guerre de Corée. Bien sûr, il y a aussi les décorations pour actes de bravoure.

• (1650)

M. David Sweet: Cela m'amène à ma dernière question, monsieur Peate.

Vous avez dit que c'est Anciens combattants Canada qui vous a signalé que les vétérans de la guerre de Corée n'avaient pas été très nombreux à demander des pensions à cause de troubles de stress

post-traumatique. D'après ce que vous nous avez dit, vous avez fait tout votre possible, notamment en écrivant des articles, pour sensibiliser vos membres à cette question.

À votre avis, quelles autres mesures Anciens combattants Canada pourrait prendre pour encourager les vétérans de la guerre de Corée qui souffrent de ces troubles à présenter une demande au ministère?

M. Les Peate: Je pense vraiment que nous avons fait tout notre possible.

Comme vous le savez, Anciens combattants Canada publie le bulletin *Salut!* qui est distribué à tous les vétérans qui reçoivent une pension. C'est là-dedans. Comme je l'ai dit, je continue à casser les pieds à mes camarades dans ma revue. La Légion en parle à ses membres dans sa *Revue*.

L'ennui, c'est que sur les quelque 12 000 vétérans de la Corée, environ 2 500 appartiennent à notre association. La moitié d'entre eux sont membres de la Légion. Par conséquent, il y a encore 5 000 ou 6 000 vétérans de la Corée qui ne savent même pas que nous existons, ne savent pas ce que nous avons obtenu, ne sont pas au courant de la médaille décernée l'année dernière, ne savent rien du SSPT et ignorent tout des avantages découlant de cette étude.

Il n'y a pas grand-chose d'autre que nous puissions faire. Le ministère a publié un communiqué, dont je vous ai donné un exemplaire. Est-ce que ces gens vont le lire ou en entendre parler? Je ne sais pas. Si une starlette de Hollywood a des jumeaux ou qu'un autre événement se produise, toutes les autres informations seront supprimées ou déplacées. On ne sait jamais.

Je crois que le ministère fait vraiment tout ce qu'il peut. Il recourt à tous les moyens auxquels il peut penser. C'est simplement qu'il y a des gens qui ne se tiennent pas au courant. Nous avons encore au moins 6 000 vétérans plus ou moins inconnus. Nous aimerions beaucoup qu'ils se joignent à notre association, mais ils ne savent même pas que nous existons. Ils ignorent tout de l'Association des vétérans de la Corée.

Il est donc difficile de joindre ces gens. Beaucoup ne veulent plus rien savoir des Forces après leur départ. Ils ne veulent même pas lire les articles de la presse qui les concernent.

Ma seule suggestion serait de maintenir la campagne publicitaire et de continuer à publier des annonces. Je ne sais pas si les médias les diffuseront, mais il est certain qu'Anciens combattants Canada leur communique ces annonces.

M. David Sweet: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Sweet.

Vous avez été gâté, monsieur. Vous avez eu huit minutes parce que le témoin a mis trois minutes pour répondre à votre dernière question.

C'est maintenant au tour de M. Stoffer, du NPD, pour cinq minutes.

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur le président.

Monsieur Peate, où peut-on trouver votre livre, *The War That Wasn't*? Où faut-il aller pour l'acheter?

M. Les Peate: Si vous me donnez votre adresse, je vous en ferai parvenir un exemplaire pour vous soudoyer.

M. Peter Stoffer: Non, je tiens à l'acheter tant que vous acceptez de me le dédicacer.

M. Les Peate: J'ai droit à un certain nombre d'exemplaires promotionnels. Cela ne me coûtera rien, et je pourrai vous le poster en franchise.

• (1655)

M. Peter Stoffer: Que Dieu vous bénisse, mon ami. Je vous remercie.

M. Les Peate: Si vous pouviez me laisser votre carte avant de partir...

M. Peter Stoffer: Je le ferai.

Vous avez parlé des études australiennes sur le cancer et la santé. Sur quoi portait la troisième?

M. Les Peate: Il y a une étude sur le cancer, une autre sur la mortalité et une troisième sur la santé.

La première traitait donc du cancer, la seconde, des décès attribuables à d'autres causes et la troisième, de ceux qui ne sont pas morts, mais qui souffrent encore...

M. Peter Stoffer: Ce sont les Australiens qui ont réalisé ces études, n'est-ce pas?

M. Les Peate: Oui, ce sont les Australiens.

M. Peter Stoffer: Savez-vous si d'autres pays ont fait des études du même genre?

M. Les Peate: En fait, c'est surprenant, le Royaume-Uni a entrepris une étude semblable qui n'a abouti à rien. Chose également surprenante, la seule étude utile que les Américains aient faite et que nous avons utilisée comme exemple au ministère, leur a permis d'établir que les engelures attribuables aux conditions atmosphériques constituent une affection connexe.

Je crois cependant que la principale étude est celle que les Australiens ont menée. Elle est certainement complète et bien faite. Il va sans dire que l'université porte le nom d'un des grands généraux australiens.

M. Peter Stoffer: Monsieur, je ne peux pas parler pour d'autres provinces, mais en Nouvelle-Écosse, la presse a rapporté trois cas dans lesquels un ancien combattant âgé a été admis à l'hôpital Camp Hill sans que sa femme puisse le suivre, parce que l'établissement est réservé aux anciens combattants. Malheureusement, il a été impossible de permettre au couple de partager une chambre. Des démarches ont été faites auprès de la province pour trouver un établissement comparable qui pouvait les loger dans la même chambre. Le problème, bien sûr, c'est qu'il y a dans cette affaire des aspects qui relèvent de la compétence fédérale et d'autres, de la compétence provinciale.

Quels conseils pouvez-vous nous donner à ce sujet? Pour nous, il est vraiment triste de séparer quelqu'un qui n'a que six ou sept mois à vivre de son épouse de plus de 60 ans. Le cas relève à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Qu'est-ce que vous nous conseillez de faire pour régler des problèmes de ce genre?

M. Les Peate: Parmi les différentes fonctions que j'assume, je siège au comité de liaison du Centre Perley Rideau, qui a eu à régler des cas du même genre. Pour ces affaires, il faut faire la distinction entre les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée.

Je sais que, dans certains de ces établissements, les conjoints peuvent partager une chambre, mais que d'autres ne le permettent pas.

En toute franchise, je ne connais pas les motifs. Je sais que, dans le cas d'un ancien aviateur, le Centre Perley a commencé par refuser de laisser sa femme rester dans la même chambre, mais les

responsables ont fini par céder et l'ont laissée la partager avec lui. À part cela, je ne sais pas trop.

Vous voudrez peut-être prendre contact avec Cliff Chadderton, aux Amputés de guerre. Je crois qu'il aurait une réponse à cette question.

M. Peter Stoffer: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Nous passons maintenant au Parti conservateur du Canada. Monsieur Devolin, vous avez cinq minutes si vous le souhaitez.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, monsieur le président. Je n'aurai pas besoin de toute cette période.

Je fais un remplacement aujourd'hui, mais il se trouve que j'assume la liaison, au nom du gouvernement, avec la communauté coréenne du Canada et que je préside le groupe interparlementaire Canada-Corée. Par conséquent, lorsque j'ai appris qu'un représentant de l'Association canadienne des vétérans de la Corée devait comparaître...

M. Les Peate: Je suppose que vous connaissez bien mon ami, Jon Jennikins.

M. Barry Devolin: Oui. De plus, j'ai eu l'occasion au début de l'année d'assister au dévoilement du monument aux morts de la guerre de Corée à Burnaby, en Colombie-Britannique, dont la construction avait commencé le printemps dernier.

Pendant que je vivais à Pusan, en Corée, il y a une dizaine d'années, je passais tous les jours devant le cimetière des Nations Unies en me rendant à mon travail. C'est le seul cimetière des Nations Unies qui existe dans le monde. Sauf erreur, je crois que 300 Canadiens y sont enterrés.

Je voudrais donc, comme beaucoup de mes collègues, vous dire merci ainsi qu'aux autres vétérans qui ont servi le Canada.

On dit de la guerre de Corée que c'est la guerre oubliée, mais je crois que de plus en plus de Canadiens s'intéressent, même ces dernières années, à la contribution du Canada à cette guerre et à ce que les vétérans de la Corée ont fait, beaucoup plus en tout cas que cela n'a été le cas dans le passé. Je crois que c'est une bonne chose car vous l'avez bien mérité. Merci encore.

• (1700)

M. Les Peate: C'est intéressant, parce que j'ai constaté moi aussi une sensibilisation croissante. Je vais parler dans des écoles, comme beaucoup d'autres anciens combattants. Nous y allons toujours dans la semaine des anciens combattants, bien sûr. C'est devenu assez courant. Les écoles invitent un vétéran et ainsi de suite.

Toutefois, un certain nombre d'écoles m'ont demandé de venir parler en particulier de la guerre de Corée. Il semble que cela fasse partie du programme d'études à certains endroits. Ce n'était pas le cas dans le passé.

Vous avez sûrement vu notre monument, pas le monument commémoratif national, mais celui qui est un peu plus loin, avec une plaque portant le nom de tous les... Par ailleurs, nous aurons quelqu'un du Bureau coréen des patriotes et des anciens combattants qui viendra pour un an. Vous aurez probablement l'occasion de le rencontrer.

M. Barry Devolin: Je m'en réjouis, merci.

C'est tout, monsieur le président.

Le président: Très bien. Je pense que j'ai fini la liste de ceux qui voulaient poser des questions.

Je vous remercie beaucoup de votre exposé et de votre témoignage. J'ai appris beaucoup sur la situation, l'opération de police, la guerre et ce que vous avez fait en Corée. Vous nous avez donné beaucoup de matière à réflexion.

Je vous prie de nous excuser. Nous devons discuter de questions relatives aux travaux du comité avant le vote qui sera annoncé d'ici une quinzaine de minutes. Nous allons donc poursuivre nos délibérations. Vous pouvez y assister à titre d'observateur, si vous le souhaitez.

Nous abordons maintenant les travaux du comité. Nous avons un avis de motion de M. Stoffer. Nous en avons discuté à l'avant-dernière réunion, mais M. Stoffer a décidé de soulever la question à cette réunion au lieu de la précédente.

Je vais commencer par lire le texte de la motion pour la gouverne des membres du comité.

M. David Sweet: Monsieur le président, je ne fais pas cela d'ordinaire, mais pendant que M. Peate ramasse ses affaires... Nous l'avons déjà fait auparavant. Je crois que ce serait une dépense vraiment utile pour le comité. Puis-je demander le consentement unanime pour proposer l'achat d'exemplaires du livre de M. Peate afin de pouvoir en distribuer à tous les membres du comité?

Le président: Je crois que cela serait... La motion est certainement recevable. Les membres du comité souhaitent-ils en discuter?

Le greffier vient de me débiter tout un charabia sur les aspects administratifs, mais je n'ai pas l'impression que les membres du comité aient des objections ou souhaitent engager un débat. Je suppose donc que la motion est adoptée. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La question est-elle réglée, monsieur le greffier?

Je crois que le greffier a bien compris.

Voilà, monsieur Peate. D'autres membres du comité vont lire votre livre, et vous recevrez peut-être quelques droits d'auteur.

Merci, monsieur Sweet.

Je voudrais maintenant donner lecture de la motion de M. Stoffer pour que nous puissions en discuter :

Que, dans le cadre de son étude du SSPT, du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de l'Examen des soins de santé des anciens combattants, le Comité se rende à Chypre afin de comprendre en profondeur le phénomène de la décompression pour les soldats qui reviennent au Canada après avoir servi en Afghanistan.

C'était le texte de la motion. Débat?

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Comme vous le savez, nous avons déjà proposé une motion pour aller en Afghanistan. Malheureusement, on ne nous a pas permis d'aller de l'avant. En un sens, cette motion est un compromis.

Nous avons déjà visité quatre villes et nous en visiterons bientôt deux autres. Je suis sûr que nous entendrons encore les mêmes témoignages. Chacun des soldats revenus d'Afghanistan qui a eu l'occasion d'aller à Chypre pour décompresser a trouvé que c'était extraordinaire, vraiment merveilleux. Cela les a vraiment aidés et leur a donné l'occasion de reprendre leur souffle et, comme l'a dit l'un des gars, de siffler quelques bières.

J'ai donc pensé qu'il serait intéressant pour le comité, dans le cadre de son étude du syndrome de stress post-traumatique et d'autres affections, d'observer comment les choses se passent. Lorsque les soldats rentrent du théâtre d'opérations, ils vont à

Chypre. Comment sont-ils organisés? Quels formulaires leur demande-t-on de remplir? Quelles discussions ont-ils?

Ces soldats sont de futurs anciens combattants. De quelle façon ce séjour les aide-t-il ainsi que leur famille à affronter les problèmes qu'ils pourraient connaître plus tard? Voilà pourquoi j'ai proposé cette motion.

Le président: C'est très bien. Merci, monsieur.

J'ai une liste de personnes qui souhaitent prendre la parole. Mme Hinton d'abord, puis M. Perron. Je vous prie de m'avertir si vous voulez que j'ajoute votre nom à la liste.

Madame Hinton.

• (1705)

Mme Betty Hinton: Je comprends les motifs de M. Stoffer. Toutefois, je suis persuadée que, pour des soldats en décompression, la visite d'un groupe de politiciens venus poser toutes sortes de questions est bien la dernière chose qu'ils puissent souhaiter dans cette période très délicate pour eux.

Je crains donc de ne pas pouvoir appuyer la motion, mais je comprends certainement les sentiments qui animent son auteur.

Le président: Très bien. C'est maintenant au tour de M. Perron, du Bloc québécois.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Ce serait vraiment intéressant de se faire payer un voyage à Chypre et de le prolonger peut-être d'une semaine ou deux pour visiter la Grèce, mais je pense que ce serait vraiment mettre notre nez dans ce qui ne nous regarde pas.

Lorsqu'un militaire va décompresser à Chypre, il n'est pas encore un ancien combattant. Est-ce qu'on irait à Chypre pour participer à des batailles à coups de bouteilles de bière sur des restaurateurs anglais comme c'est arrivé dernièrement?

Je pense qu'il s'agit d'une dépense inutile. Ce serait très instructif et plaisant d'y aller, mais je suis réticent parce que c'est le travail de l'armée, et non pas celui du Comité permanent des anciens combattants. En effet, ces militaires font encore partie de l'armée.

Cela dit, j'adorerais y faire un voyage et vérifier si l'eau est bonne et chaude.

Nous allons voter contre cette motion.

[Traduction]

Le président: Vous n'avez pas mâché vos mots, monsieur Perron. Je vous remercie.

À vous, monsieur Valley, pour le Parti libéral.

M. Roger Valley: Je vous remercie. J'ai l'intention d'appuyer la motion. Je crois que nous pourrions en apprendre beaucoup. Si nous avons appris quelque chose au cours de nos visites dans les quatre villes, c'est que ces gens tiennent beaucoup à nous parler. Je crois que nous pouvons apprendre des choses importantes. Cela coûtera de l'argent, mais, pour être tout à fait franc, nous disposons de 118 000 \$ qui ont été autorisés, mais n'ont pas été utilisés. C'était du gaspillage que d'appuyer une motion de l'autre côté proposant des choses qui n'ont pas pu se réaliser pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous pouvons faire ce voyage. Je pense qu'il y a beaucoup à apprendre. Avant que nous parlions de l'Afghanistan, j'avais dit que nous devrions y aller pour voir les gens sur le terrain. Le principe a été accepté. Le comité prend ses propres décisions. Le voyage est tombé à l'eau pour plusieurs raisons.

J'ai une question à vous poser, monsieur le président. Le comité a un budget. Je ne connais pas les chiffres de mémoire, et je ne m'en soucie pas trop. Je voudrais simplement savoir si cela est dicté par le comité quand l'argent est dépensé par l'intermédiaire de la Liaison.

Le président: Je vais essayer d'expliquer pour que tout le monde comprenne. Il y a un budget global pour l'ensemble des comités. Si je m'en souviens bien, il est de l'ordre de 4,5 à 5 millions de dollars. C'est cependant un budget très restreint, qui sert surtout à rémunérer notre greffier et notre analyste, à payer quelques boissons pour nos réunions ou un repas, à l'occasion, à rembourser les frais de déplacement des témoins, etc. C'est assez courant, mais il y a beaucoup à faire pour mettre tout cela en train. Nous le faisons au début de chaque session, au moment de la formation des comités.

Quand un comité souhaite voyager, il faut toujours s'adresser au comité de liaison, où siègent les présidents des comités. La Liaison procède en quelque sorte à un examen par les pairs pour déterminer s'il convient d'approuver le budget du voyage demandé. Le groupe des présidents de comité contrôle le budget global d'environ 5 millions de dollars et approuve ou rejette les demandes de voyage. Je ne veux pas formuler de commentaires partisans, mais il y a des années où tout l'argent est dépensé et d'autres, où ce n'est pas le cas. Nous sommes dans une année de la seconde catégorie.

Il n'y a pas autant de voyages dans la présente session que dans les précédentes. Cela est probablement lié au fait que le gouvernement est minoritaire. Comme vous pouvez l'imaginer, il est plus facile de voyager quand le gouvernement est majoritaire. Nous ne le savons que trop bien.

M. Roger Valley: Non, nous ne le savons pas. Je n'ai été présent ici que dans une période de gouvernement minoritaire.

Le président: Vraiment?

M. Roger Valley: Vraiment.

Le président: Je peux vous affirmer que c'est beaucoup plus facile dans une période de gouvernement majoritaire.

J'espère avoir réussi à vous expliquer le fonctionnement du système.

• (1710)

M. Roger Valley: Je tiens à dire en passant que je ne suis pas du tout d'accord avec mon bon ami Gilles ou avec quiconque affirme que ce n'est pas notre responsabilité. Je crois que le problème découle en partie des cloisonnements établis dans le passé par différents ministères et organismes. Je crois que c'est notre responsabilité. Le comité doit décider du moment et de l'endroit où nous parlons aux soldats. Je tenais à apporter cette précision.

Le président: C'est très bien.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: J'avais l'intention d'intervenir à la fin du débat, mais je tiens à préciser, pour la gouverne de Mme Hinton et de M. Perron, que la suggestion venait des soldats à qui nous avons parlé dans les bases que nous avons visitées. L'idée n'est pas de moi. La question n'est pas d'aller voir les soldats. Je veux bien accepter l'argument selon lequel, pour des soldats en décompression, la visite de politiciens est la dernière chose qu'ils puissent souhaiter. Aucun politicien ne devrait jamais aller dans la base de Kandahar parce que c'est la dernière chose que les soldats peuvent souhaiter pendant qu'ils se trouvent en principe dans une zone de guerre.

La seule raison pour laquelle j'ai proposé cette motion, c'est que les soldats eux-mêmes ont suggéré cette visite. Le monsieur de Goose Bay, dont M. Perron a parlé et que nous avons apparemment

invité, a dit très catégoriquement que nous devrions aller en mission d'observation à Chypre. Voilà pourquoi j'ai proposé la motion.

Le président: Je comprends.

Je vois que M. Perron souhaite encore prendre la parole.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Il faut mettre les choses en perspective, c'est-à-dire comme elles arrivent et comme elles sont. J'étais et je suis encore favorable à l'idée d'aller visiter les bases locales avant que les soldats partent en mission, peu importe leur destination. Mon objectif est d'arriver à faire avancer une cause qui m'est chère et qui consiste à informer davantage les soldats du syndrome de stress post-traumatique et des blessures psychologiques opérationnelles. C'est la raison pour laquelle j'accepte d'y aller et que je suis content et fier de le faire.

Par contre, en ce qui concerne Chypre, vous avez entendu les psychologues qui ont témoigné devant le comité. Ils nous ont dit qu'il était trop tard pour s'attaquer au syndrome de stress post-traumatique. Ils nous ont expliqué qu'il fallait intervenir à l'intérieur d'un délai de 24 ou 48 heures ou dans un délai le plus bref possible. Je crois qu'à Chypre, on va voir des soldats dont le but est de s'amuser, d'avoir du plaisir. Je doute que ce soit utile. C'est la raison pour laquelle je trouve le projet de voyage à Chypre moins intéressant, sauf pour son aspect touristique.

[Traduction]

Le président: Très bien.

Je n'ai personne d'autre sur la liste.

Je voudrais mentionner, pour la gouverne de tous, que certains membres du comité m'ont dit en privé qu'ils pourraient être en faveur de voyages à des endroits où nous pourrions nous entretenir avec des vétérans au sujet des programmes mis en place dans d'autres pays. Il faudra peut-être s'en souvenir quand nous discuterons des travaux futurs du comité.

Cela étant dit, nous pouvons maintenant mettre la motion aux voix.

Voulez-vous qu'on en donne lecture une autre fois? Nous savons de quoi il s'agit: une visite à Chypre.

(La motion est rejetée.)

Le président: Monsieur Valley.

M. Roger Valley: En ce qui concerne les travaux futurs, la secrétaire parlementaire a mentionné, en parlant au témoin aujourd'hui, de projets concernant le 55^e... la signature de l'armistice en Corée. Je ne me souviens pas exactement des mots que vous avez utilisés. Je me demandais s'il vous serait possible, à une réunion future, de nous informer de ces projets. Je crois qu'il serait utile que le comité soit au courant le plus tôt possible.

Je ne suis pas sûr de la date, Betty, mais c'est encore à venir. Nous vous serions reconnaissants si vous vouliez bien nous tenir au courant.

Mme Betty Hinton: Ce sont en fait les organisations d'anciens combattants qui organisent tout cela. Je n'ai aucune date précise.

Je pourrais cependant répondre à une autre question si vous m'accordiez quelques instants.

•(1715)

M. Roger Valley: Nous mettez-vous au courant quand vous aurez des précisions?

Mme Betty Hinton: Je serai heureuse de le faire dès que les organisations d'anciens combattants m'auront transmis l'information.

M. Roger Valley: Je vous remercie.

Le président: Mme Hinton m'a envoyé une note au sujet d'une question qu'elle souhaite porter à l'attention du comité.

Mme Betty Hinton: Nous avons entendu un excellent témoin du groupe de gérontologie la semaine dernière. Un membre du

comité — je crois que c'était vous, Roger — avait demandé à cette dame si Anciens combattants Canada avait participé à des projets de recherche. Vous lui aviez posé des questions de cet ordre. Elle avait répondu qu'elle ne savait pas. J'ai maintenant une réponse à vous donner. Anciens combattants Canada a en fait participé à 13 projets de recherche portant notamment sur la démence, la douleur, les traumatismes liés au stress professionnel, la nutrition et le vieillissement. Je serai heureuse de distribuer la liste dès que je pourrai en disposer dans les deux langues officielles.

Le président: C'est très bien. Je crois que nous avons terminé.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.